

Logo et label de qualité Membres d'EXPERTsuisse

Les membres d'EXPERTsuisse peuvent se prévaloir d'une qualification professionnelle élevée et d'un sens aigu de la qualité, ce qui les autorise à utiliser le logo et le label d'EXPERTsuisse. Ce droit vaut pour l'ensemble des **expertsmembres individuels** («membres individuels ordinaires» jusqu'au 31 mars 2018) et des **entreprises membres**, mais pas pour les collaborateurs spécialisés membres individuels («membres juniors» jusqu'à la même date) et les Alumni (actuels «membres passifs»).

Dans le cadre du nouveau modèle d'affiliation, les entreprises membres auront à leur disposition un label de qualité «EXPERTsuisse Certified Company» qui leur permettra de se différencier encore mieux notamment du label de qualité des membres individuels.

Aperçu

	Membres individuels	Entreprises membres
label version «texte»	Mitglied von EXPERTsuisse Membre d'EXPERTsuisse Membro di EXPERTsuisse Member of EXPERTsuisse	EXPERTsuisse Certified Company EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen Impresa certificata EXPERTsuisse Entreprise certifiée EXPERTsuisse
label version «logo et texte»	 Mitglied von EXPERTsuisse  Membre d'EXPERTsuisse  Membro di EXPERTsuisse  Member of EXPERTsuisse	 EXPERTsuisse Certified Company  EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen  Impresa certificata EXPERTsuisse  Entreprise certifiée EXPERTsuisse
label version «logo»		

Dispositions d'application transitoires

Par principe, le nouveau label de qualité pour les entreprises membres sera valable à partir du 1er avril 2018. Cependant, il pourra être utilisé dès le 1er janvier 2018. En outre, un délai transitoire de deux ans pour l'utilisation du label qualité actuel court jusqu'au 31 mars 2020. Nous recommandons aux entreprises membres de passer au nouveau label de qualité dès que possible, afin de garantir une nette différenciation par rapport à la catégorie membres individuels.

Pour les membres individuels, les conditions d'utilisation du label de qualité ne changent fondamentalement pas. Les experts membres individuels auront le droit d'utiliser le label version «texte» ou version «logo et texte», précédés directement de leurs prénom et nom. Par exemple : prénom nom, membre d'EXPERTsuisse.

Le label de qualité existe en version noir et blanc ainsi qu'en couleur, seul le turquoise d'origine étant autorisé. De plus, les proportions du modèle mis à disposition doivent toujours être conservées.

Téléchargement du logos et du label de qualité

Membres individuels : www.expertsuisse.ch/fr-ch/label-qualite_membres_individuels

Entreprises membres : www.expertsuisse.ch/fr-ch/label-qualite_entreprises_membres

Pour toute question, veuillez nous contacter au 058 206 05 05.